

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Arrêté du 7 février 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'une session de la classe préparatoire intégrée au concours externe d'accès au corps de l'inspection du travail

NOR : MTRR1904028A

Par arrêté de la ministre du travail en date du 7 février 2019, est autorisée au titre de l'année 2019 l'ouverture d'une session de la classe préparatoire intégrée au concours externe d'accès au corps de l'inspection du travail.

Une session pour l'accès à la classe préparatoire intégrée préparant au concours externe de l'inspection du travail est ouverte au titre de l'année 2019.

Le nombre de places offertes est fixé à 25.

La première partie de la formation relative à la préparation des épreuves écrites, d'une durée de 21 semaines, se déroulera dans les locaux de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP) à Marcy-l'Etoile (69280), du 16 septembre 2019 au 7 février 2020.

La seconde partie de la formation relative à la préparation aux épreuves orales, ouverte aux seuls auditeurs de la classe préparatoire intégrée déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites, sera programmée en mai ou juin 2019 sur une durée de trois semaines.

Le dossier de candidature doit être téléchargé sur le site internet de l'INTEFP <http://www.intefp.travail-emploi.gouv.fr> ou depuis la rubrique « métiers et concours » du site internet du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social à l'adresse suivante : <http://travail-emploi.gouv.fr/metiers-et-concours/les-cycles-et-classes-preparatoires-integres/>.

En cas d'impossibilité matérielle de téléchargement du dossier, les candidats pourront le demander par courrier postal à l'adresse suivante : Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP), CPI 2019, 1498, route de Sain-Bel, 69280 Marcy-l'Etoile, jusqu'au 12 avril 2019, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier de candidature dûment rempli et signé devra être renvoyé par courrier postal à l'INTEFP à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 3 mai 2019, le cachet de la poste faisant foi.